

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1061

présenté par

M. Ruffin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 8

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ce rapport formule également des propositions sur l'extension de la durée d'affiliation à l'assurance vieillesse des aidants de quatre à seize trimestres, et ce, quel que soit le statut professionnel de l'aidant. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous sollicitons un rapport étudiant l'extension de la durée maximale d'affiliation à l'assurance vieillesse pour les aidants, à 16 trimestres sur l'ensemble de la carrière : les proches aidants sont un pilier du bien vieillir en France et leur engagement n'est toujours pas assez reconnu.

Le Gouvernement souhaite imposer, contre l'avis de la population et la démocratie sociale, deux ans fermes aux français par sa contre-réforme des retraites : il fait le choix de pénaliser les femmes, qui

forment la majorité des proches aidants. La création d'une « assurance vieillesse aidants » n'est qu'un élargissement partiel des dispositifs déjà existants, et limite la durée et les conditions d'affiliation. Par cet amendement, nous proposons que ce mécanisme de solidarité reconnaisse davantage la réalité de l'engagement des proches aidants. Le Gouvernement évalue à 100 000 le nombre d'aidants qui pourront ouvrir des droits. En réalité, ce ne sera que 40 000 nouveaux bénéficiaires en plus des 60 000 bénéficiant des dispositifs actuels. Il a notamment fait le choix de limiter la durée d'affiliation à 4 trimestres alors que des dispositifs actuels permettent d'obtenir 8 trimestres majorés dans certains cas. Nous proposons une harmonisation à la hausse de la majoration des trimestres pour tous les aidants à hauteur de 16 trimestres, défendue par les associations d'aidants. Pour rappel, selon un rapport du ministère de la Santé datant de 2019, le travail informel des 3,9 millions de proches aidants de personnes âgées représentait en 2014 entre 7 et 18 milliards d'euros.